

Ref : CA2024/01

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JANVIER 2024

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'ÉTABLISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2023-2028

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **12 janvier 2024** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de Monsieur le directeur de la direction du patrimoine, de l'immobilier, de la logistique (DPIL) de l'université,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE :**

#### **Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le plan pluriannuel d'investissement 2023-2028 de l'établissement, tel qu'explicité en document ci-joint.

#### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 12/01/2024.*

Membres présents	24
Membres représentés	7
Abstention (s)	0
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0



Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

10 JAN 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 JAN. 2024